

ton Gervais, Pierre Gervais, Moïse Martin, Jos. Papin, Alice Fisette, Bertha Papin, Alex. Papin, Léo. Papin, O. Bienvenu, Hermina Beauchillette.

2. Saint-Antoine-de-Richelieu, \$73.50; Contrecoeur, \$59.50.

3. Saint-Antoine-de-Richelieu, \$5; Contrecoeur, \$10.

MOTIONS TRANSFORMEES EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS.

Par M. d'ANJOU:

1. Combien ont coûté les frais de réfection du chalutier canadien "Vimy" pendant l'année 1918?

2. La compagnie Burns et Keeler, de Halifax, a-t-elle fait quelque travail sur le chalutier "Vimy"?

2. Dans l'affirmative, combien a-t-on payé pour ce travail?

4. Combien de temps, en 1918, le chalutier "Vimy" a-t-il passé à Halifax?

5. Quelles étaient les affectations de ce navire pendant son séjour à Halifax?

Par M. d'ANJOU:

1. Le "Stadacona" a-t-il été radoubé par la Halifax Shipyards, Limited, dans l'été de 1918?

2. Dans l'affirmative, pourquoi les réparations étaient-elles nécessaires?

3. Combien ont coûté ces réparations?

4. Le "Stadacona" a-t-il frappé un rocher sur la côte du Cap-Breton au cours de l'année 1918?

5. Dans l'affirmative, qui était responsable de l'accident?

6. Combien de fois, pendant la guerre, le "Stadacona" s'est-il échoué?

7. Où était le "Stadacona" pendant le mois de juillet 1917?

8. Le "Stadacona" a-t-il, en juillet 1917, conduit un parti d'officiers de marine au Labrador?

9. Quel était le but de ce voyage?

10. Le navire a-t-il été constamment en communication avec les autorités navales pendant ce voyage?

11. Le "Stadacona" a-t-il servi comme yacht, ou comme logement d'officiers du service naval canadien en 1917 ou 1918?

Par M. d'ANJOU:

1. Quels sont les noms des wagons particuliers qui se sont trouvés dans l'accident du train Toronto-Ottawa (chemin de fer national canadien, 21-22 avril dernier), et les noms des ministres qui occupaient respectivement ces wagons?

2. Qui payait le service, le transport et les provisions pour ces wagons particuliers respectivement, pendant le voyage?

3. Quel est le montant des avaries résultant de l'accident susdit pour chaque wagon, et qui doit payer les réparations?

4. Combien de wagons particuliers sont utilisés par les ministres et les hauts fonctionnaires, quel est le nom de chaque wagon, et le nom de chaque ministre ou haut fonctionnaire qui l'utilise?

5. Combien de ces wagons particuliers, s'il en est, ont été utilisés de temps à autre depuis 1911 par les membres des familles des ministres

ou des hauts fonctionnaires exclusivement pour des voyages mondains ou de plaisir?

LE TRAITE DE PAIX.

L'hon. M. ROWELL (président du Conseil): Vendredi dernier, j'ai promis que le Gouvernement donnerait à la Chambre aussitôt que possible les renseignements relatifs aux termes du traité de paix. Ce matin, le Gouvernement a reçu un résumé du traité de paix comprenant environ 10,000 mots, avec la condition qu'il ne devrait pas être publié avant une heure aujourd'hui. Nous avons aussi reçu une dépêche à cet effet du Colonial-office. Subséquemment, le censeur a envoyé une dépêche nous défendant de le faire connaître à la presse avant demain matin. Cependant, comme le Gouvernement a appris qu'il a déjà été rendu public ce matin dans une édition spéciale d'un journal du matin, qui l'a reçu sous forme d'un câblogramme du "London Times", et comme ce résumé a été distribué à la presse américaine à une heure aujourd'hui, le Gouvernement a décidé, en toute justice pour les journaux canadiens, de leur laisser avoir ce résumé à la même heure. On l'a donc communiqué aux journaux du Canada.

Il sera intéressant pour la Chambre d'entendre lire quelques-unes des principales dispositions de ce document si important conclu entre les vingt-sept puissances alliées d'une part et l'Allemagne de l'autre.

Le traité ne s'occupe pas de ce qui regarde l'Autriche, la Bulgarie et la Turquie, sauf pour enjoindre à l'Allemagne de remplir tout arrangement conclu avec ses anciens alliés.

Après le préambule et la déposition des pouvoirs, vient la convention de la Ligue des nations, comme première section du traité. Les frontières de l'Allemagne en Europe sont définies dans la seconde section; les classes politiques européennes sont données dans la troisième section; la quatrième traite des classes européennes supplémentaires. Vient ensuite la section cinq, qui traite des conditions militaires, navales et aériennes, puis la section six sur les prisonniers de guerre et les tombeaux militaires et la septième sur les responsabilités.

Les sections huit, neuf et dix traitant des réparations, des conditions financières et des conditions économiques, puis la section des ports, des aéronautes, des cours d'eau, des chemins de fer, de la convention du travail, des garanties et des clauses finales.

D'après les conditions du traité, l'Allemagne doit restituer l'Alsace-Lorraine à la